



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2983

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions pour un soutien à l'investissement, à l'orchestre Démos Lyon Métropole et aux projets des établissements pour l'année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2983**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions pour un soutien à l'investissement, à l'orchestre Démos Lyon Métropole et aux projets des établissements pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En matière culturelle, la Métropole de Lyon exerce une compétence obligatoire relative aux enseignements artistiques, à travers le schéma métropolitain des enseignements artistiques 2018-2021 adopté par délibération du Conseil n° 2017-2435 du 15 décembre 2017.

**I - Objectifs généraux**

Le schéma métropolitain des enseignements artistiques, fruit d'un travail concerté avec les communes et les établissements du territoire, formalise les ambitions et les objectifs de la Métropole en matière d'enseignement artistique. Il s'agit de favoriser un élargissement des publics touchés en nombre et dans leur diversité, de penser la formation artistique dans sa globalité et avec tous les publics, et de structurer l'offre sur le territoire métropolitain en accompagnant les coopérations et mutualisations.

La Métropole a attribué, par délibération du Conseil n° 2018-2554 du 22 janvier 2018, des subventions aux Syndicats mixtes de gestion du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne, et par délibération du Conseil n° 2018-2790 du 25 juin 2018, des subventions de fonctionnement à 71 établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

Outre ces soutiens, le schéma métropolitain intègre d'autres dispositifs de financement qui sont l'objet de la présente délibération, avec le soutien :

- à l'investissement, dont l'objet est d'accompagner l'acquisition d'instruments de musique, de matériels scéniques et techniques à vocation pédagogique,
- à l'acquisition des instruments de musique dans le cadre de la mise en œuvre de l'orchestre Démos Lyon Métropole,
- à des projets : il s'agit d'accompagner des coopérations de projet mises en œuvre par plusieurs établissements au sein des bassins de vie que sont les 9 Conférences territoriales des Maires (CTM) de la Métropole, notamment dans le cadre de la proposition 20 du pacte de cohérence métropolitain, et d'impulser des actions innovantes et pérennes transformant et enrichissant l'action des structures.

**II - Le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique**

Ce dispositif a vocation à accompagner l'activité des structures, favoriser une diversification des pratiques artistiques enseignées, développer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, encourager des innovations pédagogiques, ou développer l'usage des outils numériques pour enrichir les processus d'apprentissages. Le soutien à l'investissement des établissements doit participer à une plus grande cohérence et à une meilleure structuration de l'offre des structures d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

48 structures du territoire métropolitain ont répondu à l'appel à projets d'investissements pour l'année 2018. Il est proposé de soutenir les 93 projets d'investissements dont les demandes sont éligibles au regard des critères définis ci-dessous, pour un montant total de 234 802 €, selon le détail présenté en annexe 1.

4 catégories d'investissements pouvant donner lieu à un soutien de la Métropole ont été déterminées :

- le renouvellement et la diversification du parc instrumental des établissements (pour le renouvellement, jusqu'à 40 % du montant de l'investissement subventionnable pour un investissement inférieur à 4 999 €, et jusqu'à 50 % pour un investissement supérieur à 5 000 € ; pour la diversification, jusqu'à 50 % du montant),
- l'investissement en équipements scéniques permettant la mise en situation des élèves en public (jusqu'à 30 % du montant de l'investissement subventionnable),
- l'achat de matériels et instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement subventionnable),
- le développement des équipements numériques à vocation pédagogique (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement subventionnable).

Les investissements réalisés avec le soutien de la Métropole sont considérés comme pouvant faire l'objet de mutualisations entre les établissements, tout en demeurant la propriété de celui ayant réalisé l'investissement.

La subvention attribuée sera versée sur présentation des factures relatives aux investissements réalisés, dûment acquittées, sur une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 août 2019.

### **III - Le soutien à l'orchestre Démos Lyon Métropole**

Au regard des orientations du schéma métropolitain, la Métropole souhaite contribuer à la diversification des publics bénéficiant d'activités d'éducation musicale, et au développement de projets à même de faire vivre et d'essayer des innovations pédagogiques.

L'orchestre Démos Lyon Métropole est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il est destiné à des enfants de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes. Par ce projet ambitieux d'une durée de 3 ans, il s'agit d'enrichir le parcours éducatif des enfants et de favoriser leur insertion sociale.

Ce dispositif est construit sur une pédagogie innovante : une centaine d'enfants, accompagnés par des centres sociaux, suivent 4 heures d'atelier par semaine hors temps scolaire. Ils travaillent par groupe de 15, encadrés par 2 intervenants musicaux (professeurs de conservatoires, musiciens intervenants ou musiciens d'orchestre) et un référent social. Toutes les 6 semaines, ils se réunissent en tutti.

Depuis le mois de septembre 2017, l'Auditorium de Lyon porte localement la mise en œuvre de l'orchestre Démos Lyon Métropole, qui concerne 120 enfants (8 groupes de 15 enfants). Sont partenaires de la mise en œuvre de ce projet le Ministère de la Culture, la Préfecture du Rhône, la Métropole, la Caisse d'allocation familiale (CAF) et les Communes de Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon et Vaulx en Velin.

Le projet se conclut chaque année par un concert à l'Auditorium de Lyon. Il est également envisagé un concert dans la grande salle de la Philharmonie de Paris à la fin de la 3<sup>ème</sup> année.

La Métropole, par délibération du Conseil n° 2017-2291 du 6 novembre 2017, a signé une convention de partenariat d'une durée de 3 années avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de cette convention, il est proposé de poursuivre la participation de la Métropole au coût d'acquisition des instruments de musique utilisés dans le cadre de la seconde année de ce projet.

Ce coût est de 66 000 € sur 3 ans soit 22 000 € par an (auxquels s'ajoutent des frais liés à la maintenance des instruments). Les instruments, acquis par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, sont confiés aux enfants avec l'objectif de les leur donner définitivement à l'issue du projet s'ils poursuivent leur pratique instrumentale. Dans le cas contraire, ils bénéficieront à d'autres enfants participant au projet Démos si celui-ci est renouvelé.

Le budget prévisionnel annuel pour la seconde année du projet est de 281 024 € :

Charges (en €)		Recettes (en €)	
salaires permanents :	73 000	subventions État - via Philharmonie de Paris	75 000
- cellule nationale Cité de la musique - Philharmonie de Paris (prorata)	23 000	Ministère de la culture et de la communication	
- coordinateur territorial	40 000	Commissariat général à l'égalité des territoires	
- référent pédagogique	10 000		
salaires des personnels artistiques (y compris formations)	159 529	Collectivités territoriales et partenaires publics :	100 000
		- CAF	20 000
		- Préfecture	20 000
		- Métropole de Lyon	20 000
		- Villes (Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon, Vaulx en Velin)	40 000
charges de fonctionnement :	48 495	Mécénat :	106 024
- formation des intervenants (salaires formateurs)	8 000	- Cité de la musique-Philharmonie de Paris	96 024
- charges de communication	3 000	- ONL	10 000
- missions, déplacement	2 000		
- production concerts	4 000		
- achat d'instruments	22 000		
- instruments maintenance	2 500		
- frais généraux (achats fournitures, etc.)	1 395		
- enregistrements	1 300		
- commandes œuvres, ou d'écritures	1 300		
- commandes d'études	3 000		
<b>Total</b>	<b>281 024</b>	<b>Total</b>	<b>281 024</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'investissement en faveur de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2018 pour le soutien à l'acquisition des instruments de musique dans le cadre de la mise en œuvre de l'orchestre Démos Lyon Métropole.

#### IV - Le soutien aux projets des établissements pour l'année 2018

Le soutien à des projets, dans le cadre du schéma métropolitain, a plusieurs objectifs :

- accompagner l'organisation de l'offre au sein des CTM,
- renforcer le rôle d'animateur des territoires des établissements,
- contribuer à la mise en place de parcours d'éducation artistique,
- encourager les structures à revisiter les modèles pédagogiques,
- mieux prendre en compte les attentes de tous les publics,
- ou encore faire évoluer leur organisation pour mieux accueillir et orienter toutes les demandes.

##### 1° - Le soutien à des projets collectifs d'établissements

Des coopérations de projet sont mises en œuvre par des établissements du territoire de la Métropole, pour déployer des propositions communes à plusieurs établissements, et initier une dynamique d'évolution vers une approche territorialisée de l'offre d'enseignement.

Le territoire de référence pour les projets présentés est la CTM. Les projets retenus concernent, en fonction de leur caractéristiques et finalités, tout ou partie des structures de la CTM concernée, et peuvent dans certains cas associer des établissements de CTM voisines.

Il peut s'agir de propositions complétant ou enrichissant les offres pédagogiques, participant de l'ouverture des établissements sur leur territoire, favorisant la mixité entre différents publics, associant d'autre(s) acteurs du territoire (partenaires culturels, éducatifs, sociaux), soutenant l'accueil ou la participation active à des résidences d'artistes ou valorisant la diversité des pratiques artistiques et culturelles repérées sur un territoire.

Il est proposé de retenir 28 projets sur les 30 projets déposés, pour un montant total de 55 690 € :

- écoles de musique de la CTM centre : un temps-fort autour des cuivres et percussions et un projet mêlant élèves musiciens handicapés et valides. Il est proposé d'accompagner ces 2 projets à hauteur de 2 000 € ;
- écoles de musique de la CTM les Portes du Sud, des ateliers, stages et master-class musique et danse. Il est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de 2 200 € ;
- conservatoires et écoles de musique de la CTM Lones et Coteaux du Rhône, huit projets autour de cinq thèmes (stages, ateliers, masterclass de soundpainting, beatbox, percussions corporelles, projets de création de spectacles). Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 13 390 € ;
- écoles de musique de la CTM ouest nord : stages, orchestres et ateliers autour des instruments à cordes, de la guitare des vents et des musiques amplifiées, écoutes guidées et création d'un spectacle. Il est proposé d'accompagner ces 6 projets à hauteur de 13 300 € ;
- écoles de musique de la CTM Val d'Yzeron, projet d'harmonie intercommunale, il est proposé de le soutenir à hauteur de 2 000 € ;
- écoles de musique de la CTM Plateau nord, rencontres de classes orchestres, autour des cuivres, création d'un spectacle. Il est proposé d'accompagner ces 4 projets à hauteur de 6 300 € ;
- conservatoires et écoles de musique des CTM Portes des Alpes et Rhône Amont : un festival des musiques actuelles des écoles de musique, 3 projets de création de spectacles collectifs et un atelier de découverte de l'orchestre. Il est proposé d'accompagner ces 5 projets à hauteur de 9 000 € ;
- écoles de musique de la CTM Val de Saône : un projet de festival des ensembles amateurs des structures dans le champ des musiques actuelles, 3 liés à la réalisation de projets pluridisciplinaires autour de 2 orchestres, et une master-class. Il est proposé d'accompagner les 5 projets à hauteur de 7 500 €.

## **2° - Le soutien à l'amorce de projets innovants et pérennes**

Ce dispositif a vocation à soutenir l'amorce de projets novateurs qui ambitionnent de diversifier les publics touchés dans la durée, par différents moyens. Il peut aussi s'agir de projets visant à mieux organiser l'offre du territoire (portage de postes d'enseignants partagés entre plusieurs structures, mise en cohérence d'offres tarifaires, mutualisation des fonctions support, rapprochements d'établissements, etc.).

Il est proposé de retenir 8 projets sur les 10 projets déposés, pour un montant total de 16 000 € :

- 5 projets visant à accompagner la création ou l'extension de dispositifs innovants autour de la pratique d'orchestre en milieu scolaire ou périscolaire, des pratiques en amateur ou encore de l'apport du numérique dans les apprentissages,
- 3 projets portant sur l'impulsion de coopérations, l'un sur les instruments dits "rares" pour diversifier l'offre proposée aux habitants au sein d'une CTM, les 2 autres sur l'organisation coordonnée d'examens de fin d'année.

Pour tous les projets, les subventions attribuées seront versées aux structures porteuses sur production de la présentation détaillée de chaque projet (incluant un budget prévisionnel). Un bilan pédagogique et financier de chaque action financée devra être transmis à la Métropole au plus tard un an après la date de notification de la subvention. En cas de non réalisation partielle ou totale d'un projet, une demande de reversement totale ou partielle des montants alloués sera effectuée.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver :

- le principe du dispositif de soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2018 d'un montant total de 234 802 € à 48 établissements d'enseignement artistique comme détaillé en annexe 1,
- la participation de la Métropole à l'orchestre Démon Lyon Métropole, et de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris,

- le principe du soutien aux projets des structures d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2018 d'un montant total de 71 690 € comme détaillé en annexe 2 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique et l'attribution de subventions d'aide à l'investissement d'un montant total de 234 802 € pour l'année 2018 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 1,

b) - le soutien à l'orchestre Démos Lyon Métropole et l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2018,

c) - le soutien aux projets collectifs d'établissements et l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 55 690 € pour l'année 2018 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 2,

d) - le soutien à l'amorce de projets innovants et pérennes et l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 16 000 € pour l'année 2018 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 2.

2° - **Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** d'investissement en résultant, soit 254 802 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 204 - opérations n° 0P33O4840A et n° 0P33O4838A.

4° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 71 690 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**